CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2014

Président de séance : M. FETIQUE Cyrille, maire.

<u>Présents</u>: MM. FETIQUE Cyrille, LEONARD Vincent, JACQUIN André, Mmes VANDAELE Valérie, GRASSWILL Geneviève, JAOUAD Marie-Christine, MARQUAND Catherine, SCHWARTZ Estelle, MM. DRUI Philippe, GANGLOFF Claude, POSSELT Henri, SAUVEGET Nicolas.

<u>Absents</u>: Mme WIESEN Sandra a donné procuration à M. FETIQUE Cyrille.

Mme DRUI Anne et M. WILSIUS Régis avec excuses.

La séance débute à 19h 30. Le compte rendu de la réunion du 05 décembre 2014 est accepté à l'unanimité des conseillers présents.

Madame VANDAELE Valérie est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers présents.

170-2014 <u>Subventions aux associations</u>: Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les subventions aux associations suivantes:

- ° Cyclo-club : 1.275,65 € dont 152,50 € pour 30,5 heures d'activités en faveur des jeunes.
- ° <u>Passionnés de la raquette</u> : 160 € + 433, 80 € soi**593,80** € pour participation à hauteur de 30% pour l'acquisition de tenues de sports avec logo de la commune. La subvention ne sera versée que sur présentation de la facture correspondante.
- ° <u>Passionnés de la Raquette</u> : Une avance de trésorerie de **500** €, remboursable dans un délai maximum de 2 ans est également consentie à l'association des Passionnés de la Raquette afin de leur permettre de pouvoir faire face à leurs engagements.
- ° Ecole élémentaire : 30 € pour participation à la manifestation des personnes de plus de 65 ans le 14/12/14.
- ° <u>Loisirs et Amitiés</u>: **30** € pour participation à la manifestation des personnes de plus de 65 ans le 14/12/14. M. Claude GANGLOFF ne participe pas au vote.
- ° <u>Arboriculteurs</u>: **96** € pour le remboursement d'une facture relative à des bons d'achats Maisons Fleuries. M. Henri POSSELT ne participe au vote.

Tarifs salle A.J.L.C à compter du 1^{er} **janvier 2016**: Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, fixe les tarifs de location de la salle A.J.L.C, à partir du 01/01/2016, selon les montants définis dans le tableau joint à la présente délibération.

172-2014 Dons aux œuvres : Le maire présente les diverses demandes de subvention reçues depuis décembre 2013. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions suivantes :

La prévention routière : 30 €
Secours catholique : 30 €
Téléthon : 50 €
Croix rouge de Sarralbe
90 €

• Association d'aides aux personnes âgées

du Bassin Houiller : 50 €

Ces dépenses se feront au C/6574. La décision est prise à l'unanimité des conseillers présents.

173-2014 Renouvellement de baux ruraux : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des conseillers présents, pour la période allant 01/12/2014 au 30/11/2016, d'allouer le bail précaire d'une durée de 2 ans et pour un montant de **71,56 € / ha,** au locataire suivant :

<u>Locataire</u>	Données cadastrales	Surface correspondante	<u>Durée</u>	
Madame Monique HOUPERT	Section 48 parcelle n° 2	116,46 ares sur 774,33 ares	2 ans	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des conseillers présents, pour la période allant du 01/12/2014 au 30/11/2016, d'allouer les baux précaires d'une durée de 2 ans pour un montant de **76,56** € / ha, aux locataires suivants :

<u>Locataires</u>	Données cadastrales	Surface correspondante	<u>Durée</u>
Monsieur François SCHWARTZ	Section 48 parcelle n° 2	253,79 ares sur 774,33 ares	2 ans
Madame Monique HOUPERT	Section 47 parcelle n° 108	134,36 ares sur 327,54 ares.	2 ans
Monsieur Hubert GUNTHER	Section 48 parcelle n° 3	433,00 ares sur 650,14 ares.	2 ans
Monsieur Raymond VILHEM	Section 48 parcelle n° 2	328,43 ares sur 774,33 ares.	2 ans
Monsieur Pierre BROUDER	Section 48 parcelle n° 2	171,76 ares sur 774,33 ares.	2 ans
Madame Monique HOUPERT	Section 48 parcelle n° 1	19,41 ares sur 19,41 ares.	2 ans
-	Section 48 parcelle n° 2	68,42 ares sur 774,33 ares.	2 ans
	Section 48 parcelle n° 3	58,17 ares sur 650,14 ares.	2 ans
	Section 47 parcelle n° 108	170,61 ares sur 327,54 ares.	2 ans
Monsieur Damien SCHMITT	Section 48 parcelle n° 2	4,30 ares sur 774,33 ares.	2 ans
	Section 48 parcelle n° 3	135,15 ares sur 650,14 ares.	2 ans
Monsieur Hugues BRITSCHER	Section 48 parcelle n° 2	6,00 ares sur 774,33 ares.	2 ans
	Section 48 parcelle n° 3	23,82 ares sur 650,14 ares.	2 ans

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des conseillers présents, pour la période allant du 01/12/2014 au 30/11/2023, d'allouer le bail pour une durée de 9 ans et pour un montant de 78,29 € / ha, au locataire suivant :

<u>Locataires</u>	Données cadastrales	Surface correspondante	<u>Durée</u>
Monsieur Raymond VILHEM	Section 23 parcelle n° 111	3,06 ares sur 3,06 ares	9 ans.

Le Maire est autorisé à signer tout document dans cette affaire et notamment les baux correspondants.

174-2014 Frais de scolarisation: Le Maire présente le décompte du syndicat scolaire de Richeling-Holving pour la participation d'un élève de la localité pour un montant total de **173,84** €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents, accepte ce décompte et charge le maire de procéder à son mandatement.

Ristourne de cotisation: Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte un chèque d'un montant de **236,00** € en guise de ristourne de cotisation de l'assureur CIADE pour l'année 2013.

176-2014 <u>Motion pour la défense de la souveraineté des communes, pour le maintien du</u> Conseil Général et en conséquence, pour le retrait de la réforme territoriale:

- Considérant que malgré une opposition encore renforcée des élus à l'application de la réforme territoriale (AG de Moselle et Congrès nationale de l'AMRF, manifestation devant le Sénat de 200 élus le 28 octobre 2014) le gouvernement maintient sa réforme territoriale.
- Considérant que cette réforme vise à supprimer les conseils généraux, à dissoudre les communes dans l'intercommunalité en réduisant leurs ressources et en transférant leurs compétences à des intercommunalités de plus en plus grosses (20.000 habitants).

- Considérant que l'interlocuteur naturel des communes rurales est le département et qui joue un rôle de proximité essentiel de cohésion territoriale entre les habitants des villes et des campagnes.
- Considérant que la suppression du département aurait des conséquences immédiates et dramatiques sur l'aide sociale, les subventions versées au monde associatif, sur les investissements sur les routes, les collèges, les projets d'aménagement, que les décisions prises à des centaines de kilomètres donneraient priorité aux projets les plus importants liés aux métropoles.
- Considérant que quelque soit le niveau qui se verrait imposer la compétence, l'Etat ne l'aiderait pas financièrement. Au contraire, la preuve en est la ponction de 7 milliards d'euros prévue sur les dotations aux communes, au titre du Pacte de responsabilité.
- Considérant les conséquences sociales graves sur les agents publics.

Le conseil municipal réaffirme

- son opposition ferme à la suppression du conseil général ;
- son attachement aux services départementaux et à l'action de ses agents, au rôle essentiel du conseil général en matière d'égalité territoriale, de soutien aux services publics de proximité.
- s'associe solidairement à la démarche des élus de toute la France pour se rassembler pour l'abandon de la réforme territoriale.

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, vote cette motion.

<u>Divers et communication</u>: Une information est donnée au conseil municipal sur les points suivants :

- Recensement INSEE au 1^{er} janvier 2015 : population totale 1.031 habitants dont 10 comptés à part.
- Consultation préalable des électeurs le 1^{er} février 2015 pour la gare de Vandières.
- Accord du Conseil Général de la Moselle pour la demande de prolongation de la durée de validité de la subvention RUR 01192 (immeuble sis 18 rue Nationale) jusqu'au 31 décembre 2014.
- Soirée Ste Sylvestre et problème de sécurité pour l'utilisation de fusées et pétards. Informations aux Habitants

La séance est levée à 20 heures 45.

Publié le 20 décembre 2014.

Le Maire Cyrille FETIQUE

M. FETIQUE Cyrille	M. LEONARD Vincent	Mme VANDAELE Valérie	M. JACQUIN André
	M. DRUI Philippe	M. GANGLOFF Claude	Mme GRASSWILL Geneviève
Mme JAOUAD Marie-Christine	Mme MARQUAND Catherine	M. POSSELT Henri	M. SAUVEGET Nicolas
Mme SCHWARTZ Estelle			